

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **52 (1916)**

Heft 31-32

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

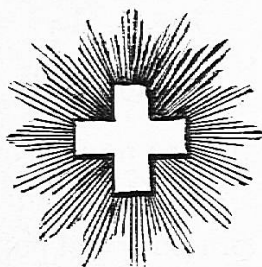
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LII^{me} ANNÉE

Nos 31-32



LAUSANNE

12 Août 1916

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Chant.* — *Civisme.* — *Rédaction.* — *Arithmétique.* — *Classes primaires supérieures : Examens annuels.*

LETTRE DE PARIS ¹

L'Ecole primaire française, écrivais-je en terminant ma précédente lettre, compte au tout premier plan des facteurs qui assurent à notre pays son héroïque tenue.

Je ne m'en dédis pas, sans vouloir aucunement prétendre qu'avant la guerre tout était pour le mieux chez nous dans le meilleur des mondes scolaires, que notre organisation présente réponde à tous les besoins et que nous n'aurons rien à changer, par la suite, dans notre système d'éducation publique.

Libre à la *Pädagogische Warte* ² d'affirmer que « la France a été, dans le domaine de l'enseignement, définitivement battue » par l'Allemagne; que « cela était déjà en temps de paix »; qu'en temps de guerre, « aux yeux du monde entier, l'école allemande a brillamment triomphé de l'école française » et que « l'armée née d'une telle école remportera la victoire définitive ! »

Libre au *Manifeste publié par l'Association des Instituteurs allemands et l'Union des Instituteurs catholiques de l'empire* de proclamer orgueilleusement la supériorité de l'Instruction populaire germanique, « reconnue par tous les Etats civilisés

¹ Pour cette « Lettre », comme pour les suivantes, nous laissons à notre correspondant la responsabilité de ses affirmations. (*La Réd.*)

² Traduction Buathier, dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*.

du monde », d'en tirer argument pour protester contre les « prétendues atrocités et cruautés dont les soldats allemands se seraient rendus coupables en pays ennemis » et pour « *convaincre d'avance* (excusez du peu !) tous les esprits impartiaux que ces récits d'atrocités contraires à toute morale et à toute humanité font partie de ces abominables calomnies dont, durant cette guerre, on a accablé le peuple allemand ».

Et, contrairement aux déductions de MM. Röhl et Kamp, signataires de la protestation des instituteurs germanais, « l'état florissant des institutions scolaires allemandes » ne préjuge pas en faveur de la *qualité* « d'éducation du peuple allemand ». Jamais « l'intime relation entre l'instruction populaire et la conduite humaine de la guerre » n'a été moins facile à mesurer qu'aujourd'hui. Science et conscience ne sont pas synonymes ; je ne perdrai pas mon temps à le démontrer en un moment où les doctrines de Berlin s'efforcent d'annihiler celles de La Haye.

Mais cette supériorité de l'instruction populaire germanique est-elle donc incontestée pour qu'on en fasse un si bruyant éclat ?

Ce n'est pas l'opinion de G. Wells, auquel les Allemands ne déniaient pas, autrefois, une certaine autorité dans ses jugements : « En Angleterre, dit-il, dans un but d'édification, nous laissons subsister la légende de l'extrême « efficacité » de l'Allemagne, du niveau très élevé de l'éducation allemande, etc. Mais la vérité est qu'en Angleterre le peuple reçoit une éducation *élémentaire* supérieure, dans la moyenne, à celle de l'Allemagne ; qu'il possède une compétence domestique plus grande, une moralité meilleure ; qu'il est d'un grain plus fin. C'est ce que révèlent un certain nombre de faits tout à fait concluants, parmi lesquels je me contenterai de citer la mortalité générale plus forte en Allemagne, la mortalité infantile plus forte aussi, le pourcentage tout à fait anormal des crimes de violence en Allemagne et l'indiscutable supériorité personnelle du simple soldat anglais sur son antagoniste allemand ¹ ».

Est-ce qu'en Amérique, en Suisse, dans beaucoup d'autres pays, on ne pourrait tenir pareil langage ? Les institutions pédagogiques, si je ne m'abuse, sont parfois « florissantes » ailleurs que dans l'empire du Kaiser !

¹ *Demain ?* Traduction publiée par *Le Temps*, du 30 avril 1916.

Et chez nous ? Pour ne prendre qu'un exemple, le fait que les Allemands s'étonnent, en pays envahi, de ne point voir les maîtres de nos écoles infliger des punitions corporelles aux enfants n'a-t-il pas sa signification ? Nous ne comprenons pas comme eux la dignité de l'individu et nous avons, par suite, une autre idée de l'éducation à donner au peuple.

C'est ce qu'explique fort bien la *réponse faite au manifeste allemand par la Commission permanente de la Fédération des Amicales françaises* :

« En Allemagne, depuis plus d'une génération, tous les enseignements de l'Ecole se concentrent et s'exaltent dans le sens qu'exprime si bien le refrain national : *Deutschland über alles !...* Delà devait naître un état d'esprit sans précédent. Comment se contenter du patriotisme national ! On allait tout droit à cette forme aiguë d'hyperpatriotisme qui a pris le nom de pangermanisme.

» Officiers, commerçants, industriels, ouvriers, savants, éducateurs, tous à l'envi ont poussé le culte de la patrie allemande jusqu'à en faire, non pas une religion, mais une idolâtrie farouche. Très vite, ils ont tranquillement revendiqué pour l'Allemagne non le droit de vivre, mais le droit de vivre aux dépens d'autrui, le « Notrecht » le droit au nécessaire, le droit de prendre les colonies, les territoires, les ports, les mines, aux voisins qui les détiennent. L'Allemagne allègue deux raisons : l'une qu'elle a la force de les prendre, l'autre, qu'elle en fera un meilleur usage qu'eux.

» Quand tout un peuple a été longtemps intoxiqué de cette croyance intime en son droit divin, on peut en rendre responsables ses éducateurs, leurs principes et leurs méthodes. »

C'est à une conclusion analogue qu'arrive précisément M. Maurice Millioud, de l'Université de Lausanne, dans la remarquable préface qu'il vient d'écrire pour la traduction de la *Plus grande Allemagne*¹, l'un des cinq ou six livres qui donnent l'idée la plus juste du pangermanisme.

« Ce qui se présente à vous dans l'ouvrage de Tannenberg, dit le savant professeur de sociologie, c'est la promesse du butin, la

¹ *Le rêve allemand ! La plus grande Allemagne, l'œuvre du XX^e siècle.* Traduction française du livre de Otto Richard Tannenberg, *Gross-Deutschland*, publié en 1911. — Librairie Payot, (Lausanne-Paris, 1916).

perspective du profit, la vision de la proie pantelante qu'on livre à dépecer. On vous la fait saisir en imagination ; vous étendez des mains formidables, vous les refermez sur le meilleur morceau.. Peu de risques, une courte campagne et après, la vie grasse pour les pères, les enfants et les petits-enfants, la richesse en terres, la richesse en capitaux, la prospérité de l'industrie, la possession des débouchés. Eblouissante certitude ! Se peut-il plus beau rêve que cet apocalypse de la ripaille ? »

Nulle part ailleurs qu'en ce livre, il n'est plus facile de voir « quels instincts on a sollicités, à quelles aspirations, à quels mobiles on a fait appel en Allemagne. »

Etant données ces conditions, peu importe que le peuple allemand soit un des plus instruits, qu'il lise, discute, réfléchisse, s'informe avec soin !

« Pour comprendre son attitude, ajoute M. Millioud, il paraît indispensable de remonter au passé et de reconstituer le *système d'éducation* qu'il a reçue au cours des siècles, non seulement dans ses *écoles*, mais par la volonté de ses chefs, par l'action de ses hiérarchies militaires et sociales, par l'effet de ses institutions. La docilité du peuple allemand au mythe pangermaniste est un acte d'obéissance. Il a cru, voulu, comme il l'a toujours fait depuis le moyen âge, quand l'ordre lui est venu de croire et de vouloir. Quoi qu'il en soit, il a voulu et il veut... Lisez et demandez-vous si, oui ou non, c'est en ce moment le sort de la civilisation, c'est-à-dire de la liberté, du droit, de la démocratie et de la souveraineté du peuple qui se joue sous nos yeux. »

Effectivement. Et ceci n'a point échappé à nos instituteurs.

Aussi la réponse des Amicales au manifeste allemand n'a-t-elle rien d'équivoque ; elle idéalise le culte de la Patrie dans la mesure où il doit se confondre avec celui de l'Humanité :

« Pour nous, instituteurs français, tout autre est notre conception de l'éducation et du patriotisme. Nous ne mettons pas la France « au-dessus de tout » : ce ne serait pas l'honorer que de la vouloir au-dessus du droit, au-dessus de la justice et de la probité, au-dessus des lois éternelles de la conscience humaine. Nous la voulons forte, non pas contre le droit, mais par le droit et pour le

droit. Nous sommes le peuple qui a proclamé il y a un siècle les Droits de l'Homme et qui se bat aujourd'hui pour le *Droit des Peuples*... C'est pour la conservation et l'extension de ces principes que combattent et meurent nos vaillants soldats et leurs éducateurs... Au fond, la guerre actuelle, c'est le conflit de deux morales : la morale de la force et la morale du droit.

» Nous attendons avec confiance le jugement des nations et le verdict de l'histoire. »

On ne saurait affirmer plus nettement l'honnêteté de notre système éducatif et proclamer en même temps sa valeur foncièrement humaine. Dès lors faut-il s'étonner que nos combattants, conscients de la grandeur, de la sublimité de la cause qu'ils défendent, mettent à la faire triompher toute la bravoure, toute la ténacité, toute la foi dont notre race a donné tant de preuves au cours des siècles passés et dont elle entend, plus que jamais, rester capable ?

G. BOURGOIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Augmentations.** — Nous sommes heureux de constater que la circulaire du Département de l'Instruction publique, adressée aux communes, les invitant à améliorer les traitements de leur personnel enseignant, n'a pas été vaine.

Les autorités de *Corcelles s. Concise* viennent de voter une augmentation de 100 fr. à l'instituteur et de 50 fr. à l'institutrice, avec effet rétroactif, dès le 1^{er} janvier 1916.

Dans bon nombre de localités, la chose est à l'étude, et nous espérons que toutes celles qui sont à même de le faire (rares sont celles qui ne le peuvent pas), ne lésineront pas pour voter une allocation pour renchérissement de la vie à ceux qui s'occupent de l'éducation de notre jeunesse et qui ne peuvent vivre de belles promesses seulement.

L. G.

*** † **Lina Leu.** — Mercredi, 26 juillet, à 2 heures de l'après-midi, un cortège ému d'élèves, de collègues et d'amis, conduisait à sa dernière demeure notre collègue, Mlle Lina Leu, institutrice à Aigle, qu'une maladie sourde et insidieuse, consécutive à un long surmenage, venait d'enlever à ses proches.

Au champ du repos, M. Meyer, au nom de l'Etat, M. Rau, à celui de la Commission scolaire d'Aigle, M. V. Girod, délégué du district, à celui de ses collègues de la S. P. V., à laquelle elle fut toujours fidèlement attachée, ont dit, tour à tour, ce que fut la chère défunte et loué successivement ses qualités de

cœur, d'éducatrice, attachée à son école, pour laquelle elle a donné le meilleur d'elle-même, surtout son immense amour filial qui l'a fait se sacrifier pour venir en aide à un père aveugle et à une mère malade.

Esclave de ce qu'elle estimait être son devoir, devoir filial et devoir d'éducatrice, elle a vécu un peu en dehors du monde et si, malgré tout, elle était une fidèle de nos réunions pédagogiques, elle y a passé un peu inaperçue, son oubli de soi-même, son incurable modestie, lui interdisant d'y jouer le rôle que ses capacités, ses connaissances acquises, sa vive intelligence — elle avait obtenu son brevet primaire en 1881, sans passer par l'Ecole normale ou le Gymnase — auraient indiqué.

Aussi beaucoup — d'entre les jeunes surtout — ne connaissaient guère que de la voir, cette grande et pâle silhouette de vieille demoiselle sérieuse et pensive qui passait au milieu de nous sympathique et silencieuse, à pas fourrés, ne cherchant rien tant qu'à se dissimuler le plus possible et à ne jamais faire parler d'elle.

Dans les quelques paroles aimables et émues prononcées au terme de la cérémonie funèbre, M. le pasteur Augsburg, s'adressant à ses fillettes en larmes, leur a donné en exemple cette simple et belle vie, toute d'abnégation, de modestie, embaumée du parfum rare et subtil de l'amour filial, poussé jusqu'au sacrifice.

Lina Leu, tu as beaucoup semé. La moisson blonde que tu espérais et que tu n'as pourtant pas pu contempler du seuil d'une douce retraite, la moisson attendue mûrit et promet. Dors en paix et que ton souvenir demeure au cœur de tes collègues attristés.

H. HEIMANN.

NEUCHÂTEL (*Communiqué*). — La récolte du vieux papier, organisée dans les écoles de Neuchâtel-Serrières, par la *Société pédagogique*, a produit 5000 kg.

Après paiement de quelques petits frais, la vente de ce papier a donné un produit net de fr. 370, qui ont été répartis de la manière suivante :

1. Au <i>Fonds Pestalozzi</i> (Fonds pour achat de chaussures et vêtements)	Fr. 100 —
2. Aux <i>Colonies de vacances</i> (Fonds des jeux)	» 100 —
3. Au <i>Fonds cantonal pour enfants anormaux</i>	» 70 —
4. A un <i>Fonds destiné à favoriser l'enseignement par le cinématographe</i>	» 100 —

La Société pédagogique exprime sa sincère gratitude à toutes les personnes qui ont répondu favorablement à son appel.

H-L. G.

JURA BERNOIS. — **Sections pédagogiques de Saint-Imier et de Porrentruy.** — La Direction de l'instruction publique a informé les conseils municipaux de Saint-Imier et de Porrentruy que l'Etat de Berne ne subventionnera plus, à partir de l'année prochaine, les sections pédagogiques annexées aux écoles secondaires de ces deux villes.

La Direction de l'instruction publique motive sa décision en ces termes :

« La nouvelle école normale d'institutrices de Delémont s'est ouverte le printemps dernier. Par suite de la réorganisation de cet établissement, où l'on reçoit chaque année une série d'élèves, la formation d'institutrices de langue française est amplement assurée et l'Etat a de ce fait rempli entièrement ses obligations.

La Société des instituteurs bernois a établi des statistiques qui permettent de constater que maintenant déjà, et dans le Jura également, il y a pléthore d'institutrices. Cet état s'aggraverait encore si l'on continuait de former des institutrices dans les sections pédagogiques des écoles secondaires de Saint-Imier et de Porrentruy.

» Il n'y a donc plus aucune raison de maintenir ces sections pédagogiques à côté de l'école normale de Delémont. Ajoutons encore que, lors des derniers examens de diplôme, on a constaté qu'il y avait des déficiences dans le plan d'enseignement des deux institutions dont il s'agit et que le règlement d'examen n'était pas observé. »

La décision de la Direction de l'instruction publique était prévue depuis longtemps.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Aussprache und Schreibung des Englischen, von Dr Otto SEILER, Professor an der Kantonsschule, St. Gallen. — Fehr'sche Buchhandlung, St. Gallen, 1916.

Un vieux pasteur de notre connaissance se plaisait à dire qu'il n'avait jamais voulu apprendre l'anglais parce que la lecture de cette langue est si extraordinaire qu'il faut, prétendait-il, lire « Melchisédek » ce qu'on écrit « Nébuchadnezar ».

Cet aphorisme a l'air d'un paradoxe, probablement à cause de son caractère ecclésiastique; mais en somme ce n'est que l'exagération d'une idée très répandue, non seulement dans le public étranger aux questions d'enseignement, mais même dans le monde des maîtres d'anglais. Nous avons l'occasion de voir à nos leçons chaque année quelque 150 élèves qui ont commencé l'étude de l'anglais dans d'autres écoles de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne et d'ailleurs; mais nous constatons toujours avec étonnement combien est grand le pour cent de ceux auxquels on a laissé croire qu'il n'y a pas de règles pour la lecture de l'anglais; ils lisent au petit bonheur et se rengorgent avec fierté quand le hasard les a bien servis. Chez d'autres, il se forme une espèce d'instinct de la lecture; — ce sont les intelligents; — cet instinct les dirige quelquefois assez sûrement et supplée ainsi au manque d'enseignement systématique: ils devinent ce qu'on n'a pas trouvé bon de leur enseigner.

Cette négligence de la part de beaucoup de maîtres d'anglais est due, sans doute, à l'idée généralement répandue que l'écriture de l'anglais est absolument arbitraire et ne saurait par conséquent servir de guide à la lecture.

On peut, sinon réfuter, du moins ébranler cette conviction par un raisonnement à priori et dire: « Croyez-vous vraiment que quoi que ce soit se développe d'une manière arbitraire? Croyez-vous que la langue anglaise a échappé aux lois générales du développement des choses? Ne pensez-vous pas plutôt qu'elle a fait et continue à faire son évolution comme d'autres langues, et que par conséquent si l'on constate quelque désaccord actuellement entre la langue écrite et la langue parlée, l'explication de ce désaccord doit être cherchée, non dans un effet du hasard, mais dans un défaut de synchronisation entre la langue écrite et la langue

parlée? La langue parlée vit, se transforme, se développe selon certaines lois; mais la langue écrite est un peu lente à noter ces modifications. Si donc nous connaissons les facteurs qui produisent ces changements, il nous sera facile de lire la langue moderne même avec une orthographe ancienne.

Voilà le raisonnement à priori. Mais M. le Dr Otto Seiler a fait mieux dans un petit ouvrage d'une soixantaine de pages qu'il vient de nous communiquer. Il a cherché à prouver scientifiquement que « l'orthographe anglaise actuelle, quel que soit d'ailleurs le peu de bien qu'on puisse en dire, ne représente pourtant en aucune manière un produit du hasard aveugle, mais qu'il faut l'attribuer à l'action de divers facteurs à différentes époques. »

Pour établir cette thèse, M. Seiler a procédé à une revue générale du développement historique de la langue anglaise à travers les siècles, afin de montrer quels sont les principaux facteurs qui ont agi dans la vie de cette langue.

Il ne s'agit donc point ici de simples suppositions. C'est une étude scientifique menée habilement et consciencieusement. On constate de bonne heure l'influence modificatrice de certaines consonnes sur les voyelles qu'elles accompagnent. Les consonnes *r* et *l* jouent un rôle très considérable déjà avant l'époque de l'anglais moyen. Il en est de même d'autres consonnes ou groupements de consonnes, tels que *ss*, *st*, *th*, *f* et *gh*, *m* et *n*, *w*, etc. De bonne heure aussi, on fait une différence entre une voyelle en syllabe ouverte et une voyelle en syllabe fermée. Ce sont les conclusions essentielles auxquelles arrivaient déjà les bons traités de prononciation anglaise, mais le grand mérite de M. Seiler est d'en avoir fait la preuve.

M. Seiler termine par un chapitre d'une dizaine de pages consacré exclusivement à l'histoire de la langue écrite. Ce dernier chapitre est spécialement riche en indications utiles. Nous y suivons les efforts faits jusque tard dans le dix-septième siècle pour adapter la langue écrite à la langue parlée, qui toujours évolue. Sans doute ces efforts auraient dû être continués plus tard encore et nous aurions aujourd'hui un désaccord moins grand entre les sons et leur notation.

Néanmoins, il importe de se rappeler que la langue évolue conformément à des lois bien définies et que par conséquent il est téméraire de parler d'orthographe arbitraire; il faudrait plutôt dire : orthographe *arriérée*.

D'autre part, il serait également téméraire de prétendre que tout dans l'orthographe anglaise est explicable. Non, il y a beaucoup d'inconséquences, et dès lors beaucoup d'exceptions. Mais le pour cent de ces exceptions n'est en somme pas très élevé; il est même très minime dans certains textes facile où prédomine l'élément anglo-saxon du vocabulaire. Il y a des textes où il ne dépasse pas le 5 % des mots. Il faudra apprendre à connaître ces exceptions, naturellement; mais c'est un travail dont « on voit le bout », comme dit le paysan chez nous.

Il nous paraît qu'en faisant cette étude, M. le Dr Seiler a rendu un éminent service. C'est toujours une belle œuvre que de lutter contre un préjugé. Nous aimons à espérer que son petit livre sera lu et étudié comme il le mérite; nous pensons qu'il fera réfléchir beaucoup de sceptiques et qu'il pourrait bien être le point de départ d'une rénovation complète de l'enseignement de la lecture de l'anglais.

EDGAR JACOT, professeur.

PARTIE PRATIQUE

CHANT

Un pour tous...

Solennel.

CÉKÉLÉNO.



1. Au Grüt - li, les ber-gers des Trois Val - lé - es
2. A Mor - gar - ten, Sem-pach, Næ - fels, Saint-Jac-ques,
3. O mon pa - ys, dans la paix, dans l'o - ra - ge,



Se sont ju - ré d'u - nir leurs des - ti - né - es,
D'un en - ne - mi puis-sant bri-sant l'at - ta - que,
Garde à ja - mais cet an - tique hé - ri - ta - ge!



De dé-fendre en-vers tous leurs biens, leurs droits, Et de flé-
Ils ont con-quis, pour leurs fiè - res ci - tés, L'in-dé-pen-
Que tou-jours ton dra-peau montre à cha - cun Ta de-vice :



chir de - vant leurs seu - les lois.
d'ance a - vec la li - ber - té.
« Un pour tous et tous pour un ! »

CIVISME

Une leçon de patriotisme. — Souvenir de la fête du 1^{er} août.

Le rôle de la Suisse dans la guerre actuelle.

Depuis deux années entières, une guerre formidable et terrible, telle que l'humanité n'eût jamais à en subir, met aux prises la plupart des nations européennes. Des millions d'hommes ont été brutalement arrachés à leurs familles, à leurs

occupations paisibles et, formés en bataillons serrés, jetés les uns contre les autres. Et depuis lors, sur terre et sur mer, sous le sol et dans les airs, se livrent des combats gigantesques et meurtriers. Par le fer et par le feu, par des liquides corrosifs et des vapeurs asphyxiantes, par le moyen d'armes de tous calibres et d'engins les plus divers, ils cherchent à s'entre-détruire, en des luttes dont le récit seul donne de longs frissons d'horreur. Tout ce que les savants de tous les âges ont découvert dans leurs patientes recherches a été mis à contribution pour que dans cette guerre fratricide les hommes puissent se faire le plus de mal possible. L'humanité souffre mille douleurs physiques et morales. Le sang coule à flots. Les morts, les mutilés, les disparus, les prisonniers se comptent par milliers. Le nombre des veuves et des orphelins augmente sans cesse. Les vieillards à cheveux blancs, privés de leurs fils, pleurent sur les décombres fumants de leurs demeures. Des foyers, heureux autrefois, sont maintenant dévastés et déserts ; les membres d'une même famille sont dispersés, se cherchent, s'appellent, sans pouvoir se retrouver. Partout, désespoir, larmes et deuil !

Seule au milieu de la tourmente, la Suisse demeure paisible, semblable à un îlot respecté par la mer en furie. Autour de ses frontières, à l'est comme à l'ouest, au sud comme au nord, le canon gronde et exerce ses ravages. Et par un privilège vraiment providentiel, nos villes et nos villages connaissent encore l'incalculable bienfait de la paix. Dans nos prairies, nos champs et nos coteaux chargés de riches récoltes, le long des rives de nos lacs et de nos rivières, dans les ateliers, les fabriques, les bureaux, le peuple suisse poursuit sa vie heureuse et vaque à ses travaux habituels.

Lors de la première déclaration de guerre, dans les premiers jours d'août 1914, l'émoi fut cependant très grand dans notre petite patrie. Hâtivement, notre armée fut mise sur pied et nos bataillons dirigés tout le long de nos frontières, afin d'y former comme une vivante muraille. Et longtemps l'angoisse régna dans les cœurs. Serions-nous envahis à notre tour ? Verrions-nous, comme ailleurs, l'ennemi ravager nos contrées et décimer nos populations ?

Après quelque temps de troubles et d'inquiétudes, une tranquillité relative régna de nouveau dans notre pays. Le fléau parut devoir nous épargner. Chacun se ressaisit et reprit le cours de sa vie normale. La Suisse, dont la neutralité avait été garantie par divers traités, ne se verrait point forcée de prendre une part sanglante dans le grand conflit européen.

Elle y choisit cependant un rôle : elle y prit le plus beau, le plus digne d'elle, le plus humanitaire, celui de **la Charité**.

Nul d'entre nous ne pouvait rester insensible au spectacle des douleurs inouïes dont les peuples voisins étaient accablés. Nos cœurs se serrèrent, nos yeux s'emplirent de larmes et nos bras se tendirent aussitôt vers toutes les infortunées victimes de la guerre, pour les soulager et les reconforter.

Sous le coup d'une générosité admirable, et jamais lassée, le peuple suisse créa des œuvres diverses, qui fonctionnent encore actuellement et continueront leur mission tant que durera la guerre. Le bien accompli par ces œuvres est déjà considérable et digne de tous les éloges.

La charité suisse se manifesta tout d'abord par l'adoption d'un certain nombre d'*orphelins belges*. Ces enfants furent recueillis par des personnes charitables et

amenés chez nous. En Suisse, chacun de ces innocents et malheureux petits êtres retrouva une famille qui les accueillit affectueusement et les entoura de soins. Des convois *d'enfants serbes*, plus malheureux encore et plus dénués que les orphelins belges, devaient suivre plus tard. Pour ces inconnus à têtes blondes ou brunes, les femmes suisses ouvrirent leurs bras tout grands et surent trouver des cœurs de mère.

Dans le cours de l'année 1915, et sur l'initiative d'homme généreux, avec l'appui du pape Benoît XV, les nations belligérantes consentirent, vu la longue durée des hostilités, à échanger entre elles et à se rendre mutuellement les prisonniers dont les blessures étaient très graves ou ceux que leurs mutilations rendaient désormais inaptes à tout service militaire. Pour ces échanges pathétiques, la Suisse charitable prêta de nouveau son aide. Ce fut dans ses trains sanitaires, par les soins de la Croix-Rouge suisse et à travers son territoire même, soit de Constance à Genève et vice-versa, que furent transportés et seront transportés encore ce que l'on a appelé « *Les grands blessés.* » Ce va-et-vient de soldats mutilés, d'infirmités pour jamais, d'aveugles, de sourds, de malades, de mourants rentrant dans leur patrie, donna lieu dans les gares de nos grandes villes, Schaffhouse, Zurich, Berne, Fribourg, Lausanne et Genève, à des scènes émouvantes, à des spectacles inoubliables pour ceux qui purent les contempler. Quelle grande leçon de résignation d'une part et de générosité d'autre part ! Dans la nuit, des milliers de personnes, accourues de toutes les parties du pays, saluaient en de longues acclamations de pitié et de respect la vaillance et la douleur qui passaient.

Cependant une certaine catégorie de prisonniers ne pouvaient être échangés. C'étaient les soldats débiles, ceux dont la santé affaiblie avait trop à souffrir de la vie rude des camps et de leur alimentation trop précaire. Leur hospitalisation en Suisse fut décidée. Dès le mois de mai 1916, nos stations alpestres, nos sites les plus riants, ceux dont le climat est le plus doux, ont vu arriver des hôtes bien différents de ceux qu'ils avaient accoutumé d'abriter : des soldats épuisés, pâles, tristes, maigres à faire pitié, vêtus d'uniformes décolorés et divers. Partout les populations leur firent fête, et les « *Internés* » sont devenus pour nous des amis, en attendant que nous puissions les rendre à leurs patries respectives. Hélas ! beaucoup d'entre eux ne reverront plus la terre pour laquelle ils ont lutté et souffert ; chaque jour les journaux nous apprennent qu'un ou plusieurs de ces braves sont morts dans la terre d'exil. Un détachement de troupes suisses accompagne respectueusement leurs dépouilles jusqu'au lieu de leur dernier repos.

Dans un autre ordre d'idées, nous pourrions dire que des ecclésiastiques suisses des deux confessions nationales *visitent les camps de prisonniers* en Allemagne et en France et s'enquière des besoins spirituels et matériels des captifs. Ils leur distribuent, avec de réconfortantes paroles, des vêtements, des vivres, de l'argent, des livres, etc. — L'œuvre des *Marraines de guerre*, qui compte de nombreuses adhérentes, est très florissante chez nous. Vous le savez, chaque marraine a adopté, pour la durée de leur captivité, un ou plusieurs prisonniers ; elle leur expédie tout ce que la charité la plus ingénieuse peut lui suggérer.

L'un de nos plus sympathiques romanciers, homme de cœur et de talent, a

fait en 1915, dans les principales villes et les bourgs importants de la Suisse romande, des conférences très suivies en faveur des *Aveugles de la guerre*. Ses paroles vibrantes et persuasives ont ému les populations, et chacun a donné son obole. Au prix de mille fatigues, il a pu réunir ainsi une fort belle somme, qui sera placée au profit des aveugles d'un des groupes de belligérants. Cet argent fera grand bien, sans nul doute. Grâce à ce secours, un rayon de soleil luira au fond de la nuit éternelle où tant de malheureux ont été plongés.

Diverses grandes villes suisses ont établi des bureaux pour la *Recherche des disparus* ; grâce aux efforts répétés de personnes dévouées, des milliers de familles ont pu être réunies, ou rassurées sur le sort de ceux qui leur étaient chers. Nous pouvons ajouter que les *Postes suisses* transportent *gratuitement* la correspondance et les colis des prisonniers de guerre, ce qui nécessite un matériel et un personnel très considérables.

Nos soldats à nous, nos soldats suisses n'ont pas été oubliés. Toutes les mains féminines de notre pays ont tricoté ou confectionné pour eux de chauds vêtements. Des âmes dévouées ont veillé aussi à leur bien physique et moral. De coquets abris leur ont été réservés pour leurs heures de loisir : des « *Maisons du Soldat* », confortablement agencées, s'élèvent de plusieurs côtés. Rien n'a été épargné pour faire trouver moins longues et moins dures les journées passées loin du foyer domestique. Citons encore comme œuvres en faveur des soldats suisses *Les foyers du Soldat*, la *Bibliothèque du Soldat*, le *Bureau pour le bien du Soldat*, la *Lessive de guerre*, le *Bureau de secours* en faveur des soldats revenus de l'étranger, etc., etc. N'est-il pas beau le rôle de la Suisse dans la guerre actuelle ? Ne pouvons-nous pas être fiers de notre petite patrie, que nous voulons grande devant l'étranger, grande surtout par la valeur morale et les vertus de ses habitants ? Continuons notre action bienfaisante auprès de ceux qui souffrent. Ainsi, nous ne gagnerons pas des territoires, mais nous conquerrons des cœurs. Souvenons-nous aussi qu'il sert bien sa patrie, celui qui la fait aimer ; car, qui dit amour, dit estime et respect. Nos actes de bonté font autant pour la sécurité du pays que les bataillons massés à nos frontières. Soyons bons et nous serons forts.

Nous ne pouvons terminer ces quelques modestes considérations sans élever nos cœurs reconnaissants vers Celui qui tient dans ses mains le sort des nations. A Lui, qui nous a préservés des horreurs de la guerre, notre gratitude et notre amour !

Assens, le 1^{er} août 1916.

C. ALLAZ-ALLAZ, Institutrice.

RÉDACTION

Lettres.

Les lettres qui suivent seront dictées ou lues aux élèves, elles leur serviront de modèles pour celles qu'ils auront à composer sur des sujets de même nature. Nous les avons divisées en trois séries : 1^o Lettres *familières* (d'amitié et de parenté) ; 2^o lettres de *politesse* ; 3^o lettres d'*affaires*, auxquelles nous avons ajouté quelques exemples de rédaction sur des sujets spéciaux.

On fera remarquer aux élèves qu'ils peuvent dans les lettres de la première

série, mais seulement dans celles-là, traiter d'autres sujets que celui pour lequel ils écrivent.

I

a) **Félicitations.**

Boudry, le 20 juillet 1916.

Cher ami,

J'apprends que tu as été nommé Caissier de la commune de B. Cette nouvelle me fait le plus grand plaisir. Aussi je m'empresse de venir joindre mes félicitations à celles que tu as déjà reçues. Tu avais, m'a-t-on dit, des concurrents très capables; je n'attendais cependant pas moins de toi, sachant les efforts que tu as faits pour compléter ton instruction.

Mes meilleurs vœux, mon cher, pour que tu te trouves bien dans tes nouvelles occupations!

Rien de nouveau ici depuis ton départ. Nous continuons, ton frère et moi, à étudier l'allemand dans nos heures de loisir; nous suivons autant que possible l'exemple que tu nous as donné. Dans quelque temps, il se peut que je sois obligé de me rendre à Zurich pour affaires; je ne manquerai pas dans ce cas de te voir en passant.

Tous les membres de ma famille sont en bonne santé et me chargent de te présenter leurs meilleurs compliments. Ma sœur Jeanne est partie hier pour Berne, où elle va continuer ses études de musique.

Adieu, mon cher ami. A bientôt donc, j'espère. Reçois, avec mes félicitations bien sincères, une bonne poignée de main.

Ton dévoué, Paul.

b) **Condoléances.**

Corcelles, le 20 juillet 1916.

Cher ami,

Je regrette beaucoup de ne pouvoir assister à l'ensevelissement de ta chère et vénérée mère. Ne crois pas qu'il y ait de ma part manque de sympathie pour toi dans le grand deuil qui te frappe. Bien au contraire; mais il m'est impossible de quitter demain la maison, mon père étant malade et au lit.

Je comprends facilement ce que sera pour toi la séparation à laquelle tu es appelé si subitement. J'ai perdu ma mère dans les mêmes circonstances; je sais ce qu'il en coûte de se trouver ainsi seul au monde et sans appui. Ta mère était si bonne pour toi, toujours si gaie et si affectueuse que son départ ne manquera pas de faire un grand vide pour tous.

Heureusement qu'il te reste ton oncle et ta tante qui se feront sans doute un devoir de t'entourer de leur affection dans les circonstances pénibles où tu te trouves; tu te sentiras un peu moins seul. Dès que je serai plus libre, j'irai te serrer la main et passer une journée avec toi.

Reçois, cher ami, avec l'expression de ma vive sympathie, mes salutations bien cordiales.

Ton affectionné, Henri.

c) **Changement de place.**

Lausanne, le 20 juillet 1916.

Chers parents,

Je m'empresse de vous faire savoir que j'ai changé de place mardi dernier; je travaille maintenant chez M. Damond, Rue du Grenier, N° 4, dans un atelier où il y a plus de 200 ouvriers.

J'ai été obligé de quitter la maison où j'étais occupé, à cause des mauvaises affaires qu'ont faites MM. Zeizer & Cie, qui ont dû fermer momentanément leur fabrique.

L'immeuble où se trouve installée la maison de commerce Damond est admirablement placé, au centre des affaires; il renferme de vastes salles aux deux étages et de très beaux magasins au rez-de-chaussée. Les patrons sont bons pour moi; ils me paient pour la première année à raison de fr. 115 par mois, avec promesse d'augmentation pour les années suivantes, s'ils sont contents de mon travail.

J'attends toujours la visite de mes frères. Veuillez les saluer de ma part en attendant que j'aie le plaisir de les revoir, et recevoir vous-mêmes, chers parents, un baiser très affectueux de votre

Benjamin.

d) **Offre d'un secours.**

Rochefort, le 20 juillet 1916.

Mon cher ami,

J'apprends aujourd'hui, par mon journal, que ta ferme a été complètement détruite par un incendie la semaine passée. C'est un grand malheur pour toi; aussi, comme tu peux bien le penser; je m'associe de tout cœur aux témoignages de sympathie que tu as déjà reçus. Combien je voudrais être près de toi et pouvoir, pendant ces jours pénibles, te consoler et t'aider un peu!

J'espère que tu n'es pas découragé et que, malgré ce contre-temps, tu te proposes de faire valoir encore ton domaine. Comme je dispose d'une somme de fr. 6000 que j'ai placée à la Banque après la mort de mon père, je te l'offre volontiers en prêt pour que tu puisses immédiatement rebâtir ta maison. Je serais heureux si je pouvais ainsi contribuer à te faire retrouver la position que tu as perdue par ce malheur.

Je sais que tu n'es pas bien riche; c'est pourquoi je me contenterais d'un intérêt du 3 %, au moins pour les premières années. Je pourrais laisser cette somme à ta disposition aussi longtemps que tu en aurais besoin.

Adieu, mon cher; je reste ton dévoué

Philippe.

e) **Lettre d'excuses.**

Couvet, le 20 juillet 1916.

Cher oncle,

Je m'empresse de venir m'excuser auprès de vous pour n'avoir pas répondu à votre aimable invitation de dimanche dernier.

C'est avec un grand regret que je me suis vu ce jour-là confiné dans ma chambre et obligé par une indisposition sérieuse de garder le lit toute la journée.

Que de fois, pendant ces longues heures, j'ai pensé au plaisir dont j'étais ainsi privé et que partageaient sans doute mes deux cousins Alfred et Henri.

J'espère bien pouvoir prendre ma revanche dans quelques jours. Si vous le permettez, je me rendrai chez vous lundi prochain et je passerai toute la journée avec votre chère famille.

Rien de nouveau ici depuis votre visite. Le temps très agréable dont nous jouissons ces jours est favorable aux longues courses dans les forêts ; mes sœurs en profitent souvent et se font beaucoup de bien.

A bientôt donc, cher oncle ! Mes salutations très affectueuses à tous, à vous en particulier.

(A. GRANDJEAN.)

Votre neveu, Pierre.

Une leçon sur la densité.

Deux paysans étaient venus de la campagne à la ville pour y vendre deux charretées de bois qu'ils avaient amenées. Leur vente faite, ils allèrent faire un tour sur le bord de la rivière. Là, ils virent une poutre dans l'eau, et un jeune homme qui d'une main poussait la poutre vers un endroit du rivage. « De quel bois est donc cette poutre, disaient entre eux les deux paysans, pour être si légère qu'un enfant la conduise où il veut ? » Le maître charpentier, qui attendait que son garçon lui amenât cette poutre au bord de l'eau, entendant ce discours des deux paysans, s'approcha d'eux et leur dit : « Mes amis, si vous voulez savoir de quel bois est cette poutre, et comprendre combien elle est légère, faisons un marché ensemble. Quand mon garçon l'aura conduite près de la rive, si tous deux ensemble, vous la tirez hors de l'eau et me la mettez ici à sec, je vous donnerai douze francs ; mais, si vous ne pouvez pas tous deux en venir à bout, vous y mettrez vos bœufs pour la tirer et vous me donnerez six francs, que nous irons manger ensemble à notre dîner. » La proposition parut avantageuse. « Si la poutre, dit l'un des paysans, est si mince et si légère que ce garçon puisse seul la conduire ici, il y aura bien du malheur si nous deux nous ne pouvons la tirer. » La condition acceptée, on mit l'argent de part et d'autre entre les mains de la cabaretière... La poutre étant arrivée à l'endroit marqué, les deux paysans, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, se mettent en devoir de la tirer hors de l'eau.

Mais tous leurs efforts furent vains, et après avoir travaillé longtemps, ils s'avouèrent vaincus. Il fallut employer les bœufs et payer le dîner.

B. GIRAudeau

NOTES : Après lecture de ce récit, les élèves le reprendront oralement d'abord, puis le reproduiront par écrit. — Ce travail peut servir d'introduction à la leçon d'arithmétique sur le poids spécifique.

ARITHMÉTIQUE

Poids spécifique.

INTRODUCTION : Pesage de 1 l. lait et 1 l. eau pure ; 1 dm³ fer et 1 dm³ bois.

ORAL.

1. Que pèse l'hydrogène contenu dans un ballon de 100 m³ ; la densité de ce gaz étant de 0,00008988 ? — Rép. : 8,988 kg.

2. Un paysan ayant porté 50 l. de lait à la laiterie, on inscrit dans son carnet 51 $\frac{1}{2}$ kg.; il demande quelle est la densité du lait ? — Rép. : 1,03.

3. Un tonnelier remplit de vin rouge 2 fûts semblables pesant, vides, ensemble 65 kg. Remplis, leur poids total est de 530 kg. Quelle est la contenance de chacun ; densité du vin = 0,99 ? — Rép. 250 l.

4. Que doit vendre le stère de bois de sapin au prix courant de fr. 3 les 100 kg. un marchand de bois qui sait que le stère ne représente, à cause des vides, que les $\frac{3}{5}$ du m³ et que la densité du sapin est de 0,65 ? — Rép. : fr. 11,70.

5. Que gagne sur 100 l. d'huile d'olive un négociant qui l'achète à fr. 1,50 le kg. et la revend à fr. 1,50 le litre ; densité de l'huile = 0,91 ? — Rép. : fr. 13,50.

ECRIT.

1. Une salle d'école mesure 12 m. de longueur, 8 m. de largeur et 3 $\frac{1}{2}$ m. de hauteur ; le maître désire connaître le poids de l'air qu'elle contient ; densité = 0,001293 ? — Rép. : 434,448 kg.

2. Un pain de sucre (densité = 2,5) ayant une hauteur de 60 cm. et le diamètre étant de 14 cm., a été vendu fr. 11,55 ; soit combien le kg. ? — Rép. : fr. 1,50.

3. Un sceau contenant de l'huile pèse 5 kg. ; vide il ne pèse que 168,8 g. Quelle est la densité de cette huile, sachant que le sceau a pour dimensions : diamètre supérieur, 20 cm. ; d. inférieur, 16 cm. ; hauteur, 21 cm. ? — Rép. : 0,9.

4. Que valent 5 billes de hêtre ayant mêmes dimensions, soit 28 cm. de diamètre moyen et 8 $\frac{1}{2}$ m. de longueur ; à fr. 80 la tonne ; densité = 0,75 ? — Rép. : fr. 157,08.

5. Quel est le gain brut annuel que fait une Société de consommation en achetant chaque mois 103 000 kg. de lait à fr. 0,22 le kg. et en le revendant à fr. 0,235 le litre ? — Rép. : fr. 10 080.

J. et P. MEYER.

VAUD. — CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Examens annuels de 1916. (Suite.)

COMPTABILITÉ. 1^{re} année.

Prix de revient et prix de vente d'un vêtement complet soigné pour homme.

Calculez le prix de revient et le prix de vente d'un vêtement complet pour homme, sur les données suivantes :

a) Il a fallu 3,2 m. de drap à fr. 13,80 ; 0,9 m. de satin chiné pour doublure du veston à fr. 4,50 le m. ; 0,75 m. doublure pour les manches à fr. 1,20 le m. ; 1,30 m. doublure pour gilet et pantalon à fr. 1,20 le m. ; 1,25 m. doublure noire pour les poches à fr. 1 le m. ; 0,60 m. doublure spéciale pour le dos du gilet à fr. 1,90 le m. ; 0,95 m. de toile à garnir à fr. 2,20 le m. ; 0,65 m. bougran pour gilet à fr. 0,88 le m. ; 1 plastron de crin pour habit à 40 cent. ; fournitures diverses : boucles, crochets, boutons, fr. 1,88.

b) On a payé : à l'ouvrier tailleur pour la façon du veston, fr. 20 ; à la giletière pour la confection du gilet, fr. 6, et au culottier pour le pantalon, fr. 7.

Calculez les frais généraux au 15 % des fournitures et de la main-d'œuvre, et le bénéfice au 12 % du prix de revient. (R. : fr. 117,21.) (A suivre.)



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

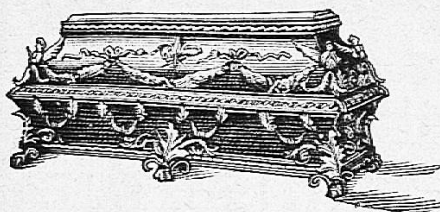
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{IE}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE



10 ⁰/₀ au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH^{LES} MESSAZ** TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

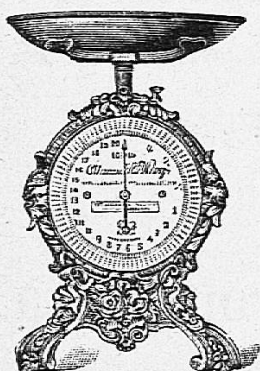
MAX SCHMIDT & C^{ie}

25, place St-Laurent — LAUSANNE

ARTICLES DE MÉNAGE

Nattes, Brosserie. Coutellerie

QUINCAILLERIE □ OUTILS



Escompte 5 % aux membres de la S. P. R

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue



TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

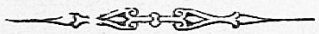
LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

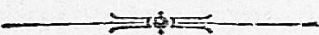
*Supplément à
l'Éducateur.*

L'enseignement de la morale à l'école



Conférence donnée à l'occasion de la réunion
trianennale de la Société pédagogique
neuchâteloise, au Locle

les 16 et 17 juin 1916



par

M. le Professeur Gabriel Séailles

de Paris



NEUCHÂTEL

1916

Imprimerie Rossier. — Succ. Weber & Cie

ALLOCUTION
de M. Edouard QUARTIER-LA-TENTE
Conseiller d'Etat.

MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS COLLÈGUES DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE,

C'est un grand privilège en même temps qu'un grand honneur et un grand plaisir pour celui qui vous parle, que d'avoir reçu la mission de vous présenter M. le professeur Gabriel Séailles, de Paris, et de lui souhaiter la bienvenue au nom de cette grande assemblée.

La première pensée que nous éprouvons à son égard, est une pensée de reconnaissance. Accueillant sans difficulté notre demande un peu hardie, de venir dans notre petit pays nous rendre visite pour nous faire part de sa large érudition et de sa grande expérience, M. Séailles n'a pas craint d'entreprendre un grand voyage, à une époque où les voyages à l'étranger ne sont guère un agrément. Nous vous disons, M. le professeur, un cordial merci pour l'honneur que vous nous faites et le témoignage d'intérêt que vous voulez bien donner à notre modeste Société pédagogique et à notre pays tout entier.

Notre seconde pensée à votre égard, M. le professeur, est une pensée d'admiration pour le travail considérable que vous avez accompli, et pour les services que vous avez rendus à l'art, à la littérature, à la science et à la philosophie. Vous avez été parmi les vaillants défenseurs de la vérité dans l'affaire qui, il y a 16 ans, agita si violemment les esprits dans le monde entier, et, voulant favoriser au sein du peuple cet amour de la vérité et de la lumière, vous avez pris une part des plus actives dans la création et dans l'organisation des universités populaires. Nous vous félicitons pour l'œuvre accomplie et pour celle que vous allez réaliser parmi nous dans l'étude des sujets si actuels et si captivants que vous avez choisis vous-même et qui sont pour nous d'un si grand intérêt.

Notre troisième pensée, cher M. Séailles, est une pensée d'affection; oui, de sincère affection pour vous et pour le pays que vous représentez ici à cette heure. Nous aimons la France, car nous lui devons bien des choses.

Le souffle qui vient de la France, a dit un de nos poètes, a souvent passé sur nos monts et fait éclore l'espérance, dans les âmes des montagnons: souffle de liberté, d'égalité, de fraternité, souffle de progrès nombreux. Et voilà pourquoi, étant redevables à votre pays d'améliorations sociales incontestables, nous

l'aimons, nous l'aimons comme on l'a si bien dit, à cause de sa politique, de l'éloquence de ses orateurs et de ses publicistes; à cause même de ses caprices, de ses sautes d'humeur, de ses vivacités imprévues. Nous l'aimons à cause de sa langue si belle, si attrayante, nous l'aimons pour toutes sortes de bonnes raisons. Et aujourd'hui plus que jamais, dans les heures tragiques que nous vivons avec elle, nous aimons la France à cause de sa vaillance et du courage de ses enfants. Nous l'aimons, la France, pour un motif plus élevé encore :

Un de nos journaux*) disait hier : « Que deviendrait la Suisse, que serait-elle aujourd'hui si — après la magnifique résistance de la Belgique — la victoire de la Marne n'avait arrêté net la formidable invasion dans les champs catalauniques ? Peut-être la carte de l'Europe serait-elle, à cette heure déjà, remaniée. Sous quel nom y figurerait notre chère petite Suisse ? L'ogre teuton n'en eût fait qu'une bouchée ; il faut être aveugle ou fou pour le nier. Maintenant encore, si contre toute apparence et contre toute justice divine et humaine, le sort des armes favorisait les auteurs responsables de cette infâme guerre et leur assurait la victoire qu'ils avaient escomptée, c'en serait fait de la Suisse. A quelle sauce serait-elle mangée ? Je l'ignore. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que notre patrie incorporée ou non dans l'Empire germanique devenu tout puissant, ne serait plus, en effet, qu'une province allemande, et que son autonomie, fût-elle même maintenue théoriquement, ne serait plus qu'une illusion. La Suisse aurait vécu. »

C'est donc notre propre existence qui est en jeu, et si nous aimons la France plus que jamais, c'est qu'en somme, elle se bat aussi pour nous, elle lutte pour nous. Nous savons combien la France est généreuse. Il ne lui est jamais venu à la pensée d'écraser ses voisins; elle a proclamé le droit à l'existence des petits comme des grands peuples, et avec elle, et avec vous, M. le Professeur, nous désirons la disparition des régimes d'oppression, le triomphe et la suprématie du droit, de la sainteté des traités, de la liberté et de la justice ! Nos aspirations sont identiques. Et voilà aussi pourquoi nous aimons la France ! Soyez donc le bienvenu, et gardez de votre passage dans notre petit pays un bon souvenir.

Mais j'ai hâte de me retirer pour vous faire place; vos auditeurs sont impatients de vous entendre, je vous laisse la parole.

*) *Semaine littéraire* du 3 juin 1916. Article de M. le professeur Ph. Godet.

CONFÉRENCE

de M. Gabriel SÉAILLES

sur l'Enseignement de la morale à l'Ecole.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Quand en 1882, le législateur a inscrit dans le programme de nos écoles un enseignement moral, qui devait être donné par l'instituteur, il n'a pas fait une révolution, il a seulement continué en l'accélérant le mouvement qui, depuis des siècles et sous des formes multiples, tend à dissocier la vie politique de la vie religieuse. Une société ne pourrait se passer de morale, parce qu'elle est une moralité, parce qu'elle suppose chez ses citoyens le respect de la loi, le sens du devoir, l'esprit de sacrifice ; mais jusqu'alors il était comme sous-entendu que cette morale, la société ne peut se la donner à elle-même, qu'elle doit la demander à une religion révélée, à une Eglise, dont elle accepte la suprématie spirituelle, puisqu'elle lui reconnaît la mission de définir le bien, dont elle n'est que l'organe et l'instrument. Sans entrer dans aucune discussion théorique, reconnaissons qu'en fait, pour un très grand nombre d'esprits, la morale ne dépend plus de la religion, ni la société politique de l'Eglise. La loi scolaire de 1882 est la conclusion et l'aboutissant de faits qu'elle n'a pas créés : par elle, la démocratie a séparé la morale de la religion, proclamé qu'elle peut trouver dans ses principes et dans ses fins les hautes vérités, qui permettent l'éducation morale de l'enfant, parce qu'elles suffisent à faire un honnête homme et un bon citoyen.

J'y insiste, messieurs : la loi de 1882 n'est pas une loi de circonstance, une loi de passion ; l'institution de l'école laïque n'est pas un accident, un épisode de nos luttes politiques, elle est venue à son heure ; elle n'a pas été l'improvisation de quelques individus, la revanche d'un parti, elle est la conséquence de faits, qu'on peut déplorer, qu'on ne peut supprimer. Dès le XIII^e siècle, avant même notre roi Philippe le Bel, célèbre par ses démêlés avec le pape Boniface VIII, surtout depuis le XVI^e siècle, tous les services publics, administration, justice, état-civil, se sont graduellement laïcisés, et la société politique s'est constituée dans sa pleine autonomie, sur des principes qui n'étaient pas toujours ceux de l'Eglise dominante. La liberté de conscience reconnue comme un droit imprescriptible, inscrite dans la loi, il n'y a plus de religion d'Etat, qui puisse prétendre à l'hégémonie, imposer sa vérité aux hérétiques, et toutes, par cela

même qu'elles sont ramenées à l'égalité, sont également exclues de l'école. La France est une, les religions sont multiples; il faut qu'il y ait un lieu, où l'enfant soit averti des idées, des sentiments, des devoirs qui, au-dessus des divisions et des hostilités confessionnelles, élèvent la communauté nationale, et ce lieu doit être l'école, qui n'est à personne, à aucune secte, à aucun parti, et dont l'objet même est de symboliser l'unité morale de la patrie.

* * *

Une preuve que l'institution d'un enseignement laïque de la morale n'est pas un épisode de nos luttes politiques, qu'elle répond à des nécessités profondes, c'est que le problème de la laïcité, que nous avons résolu à nos risques et périls, se pose de plus en plus impérieusement aux peuples mêmes qui passent pour avoir gardé plus vivante la tradition chrétienne. Dans une conférence donnée à la Sorbonne, et qu'il intitulait « *Pour une morale laïque efficace*, » M. Harold Johnson, secrétaire général de la ligue pour l'éducation morale de Londres, disait: « Cette question de l'enseignement moral laïque n'est pas une question qui concerne seulement la France, c'est une question qui concerne le monde entier. Et pour mon pays, et bien d'autres pays, il est urgent que la France, qui nous a ouvert si héroïquement le chemin, continue à approfondir ce grave sujet sans aucun préjugé. On ne peut pas dire que le problème soit encore résolu ». Nous le savons, nous n'ignorons pas que l'enseignement de la morale est moins un enseignement, à proprement parler, qu'une éducation; qu'à ce titre il est art autant que science, qu'il doit se développer, comme les choses vivantes, et non se figer dans une scolastique qui en arrête la croissance et la fécondité. Les rapports présentés au congrès international d'éducation morale, tenu à la Haye en 1912, en accusant la diversité des opinions, confirment cependant les paroles que prononçait M. Harold Johnson à la Sorbonne. Dans la plupart des pays civilisés, et selon le degré même de leur civilisation, il paraît de plus en plus difficile de faire reposer exclusivement la morale sur des croyances religieuses qui non seulement divisent les hommes, mais peu à peu s'affaiblissent et perdent leur empire sur la conscience populaire. Un directeur d'école autrichien écrivait: « dans le mélange et l'antagonisme des races, des nationalités, des religions, l'école confessionnelle opprime sournoisement les consciences, empoisonne l'âme de l'enfant, fausse son caractère; » et un recteur allemand: « puisque la société,

dans laquelle l'enfant entre, à la sortie de l'école, est absolument laïque, puisqu'elle l'appelle à justifier sa conduite par des principes rationnels, la morale qu'on lui enseigne doit être laïque (weltlich) elle aussi, et l'école publique doit fonder l'éducation, sans poser les problèmes de l'au delà, sur l'expérience et la raison, graver profondément dans l'âme de l'enfant cette vérité que le dévouement au travail et à la civilisation est le plus haut devoir de l'homme. Dès lors ce n'est pas à la conception que la Bible se fait du monde, ce n'est pas à un enseignement confessionnel, religieux, que nous devons demander nos principes, nous ne pouvons les trouver que dans l'idée morale de la vie qui, par un effort séculaire, s'est dégagée de la vie collective de l'Humanité ».

Permettez-moi d'invoquer encore un témoignage, celui d'un maître, qui a professé la philosophie à l'Université de Zurich et qui, sous le titre de *Jugendlehre*, a écrit un admirable traité de pédagogie morale. La parole du professeur W. Foerster a d'autant plus d'autorité ici qu'il n'est pas un partisan, mais un adversaire de l'enseignement laïque. Bien que convaincu que le christianisme seul, par les idées de la chute, du péché, de la grâce et de la rédemption, donne à la vie morale toute sa réalité et toute sa profondeur, il insiste sur le danger qu'il y a, dans nos sociétés, à faire reposer uniquement l'éducation morale de l'enfant sur le dogme religieux. « C'est un fait que nous vivons dans un temps où, plus qu'en aucun autre, la jeune génération discute toute autorité, analyse et remet en question les principes, sur lesquels jusqu'ici reposait la certitude morale. Ce fait impose aux parents mêmes qui sont religieux la nécessité de plus en plus pressante de ne pas faire reposer toute l'éducation morale de leurs enfants sur le fondement religieux, mais de l'appuyer aussi et avant tout (sondern sie vor allem auch... ausrüsten) sur des principes et des sentiments qui, indépendants des dogmes, restent comme un soutien, alors même que ceux-ci s'écroulent. Le plus grand danger de la jeunesse de notre temps, c'est que les principes traditionnels de la conscience doivent subir le plus rude assaut de la pensée qui s'éveille, au moment où le jeune homme aurait besoin d'une conviction ferme et claire, c'est-à-dire dans ces années critiques, où les penchants sensuels, avec leur force élémentaire, dominant l'organisme et la conscience. Aussi on ne peut trop insister sur l'importance qu'il y a à compléter la morale religieuse par une morale humaine et sociale (einer Ergänzung der religiösen Ansrüstung durch sozialetische Lebenskunde) ». Ne voyez pas dans ces paroles un

aveu, une concession, aussitôt oubliée que faite; elles résument le dessein de l'auteur, sa méthode générale et le plan de ses leçons. Il ne donne pas le principe moral comme un ordre, comme un impératif, qu'impose la volonté d'en haut, il le rattache à l'expérience de l'enfant, il le dégage de sa propre vie, il y intéresse son intelligence et sa sensibilité; il n'insiste pas sur le mal, sur ce qui est défendu, il insiste plus volontiers sur ce qui est bien, sur ce qui fait l'homme vraiment homme, et il rattache le bien aux penchants naturels, fierté, désir d'être fort, brave, bienfaisant, à tous les mobiles qui inclinent la volonté dans le sens, où il la voudrait diriger : pour dominer la nature, il l'utilise et s'efforce de la ranger du parti de l'esprit.

* * *

Messieurs, si vraiment le problème de la laïcité n'est pas un problème artificiel, s'il est posé avec plus ou moins d'acuité aux peuples les plus divers par les progrès mêmes de la science et de la démocratie, il convient de ne pas méconnaître et calomnier le grand effort qu'a fait la République pour constituer un enseignement moral en dehors de toute confession religieuse, de tout dogme métaphysique. Une grande démocratie ne peut se désintéresser de l'éducation du peuple, et elle a le devoir de transmettre à l'enfant les vérités humaines, qui président à son institution et maintiennent son existence. La liberté religieuse n'est pas atteinte, elle reste entière, elle est respectée chez tous. Ouverte aux enfants des catholiques, des protestants, des Juifs, des libres penseurs, l'école n'est pas confessionnelle par respect même pour la liberté des consciences; elle est donc tenue de ne pas porter atteinte aux croyances traditionnelles, de ne pas blesser les sentiments des familles religieuses, de ne pas nier les dogmes qu'elle ignore, et en dehors desquels elle entend trouver des raisons de vivre et de bien vivre. Pratiquement la question ne paraît pas bien redoutable : l'instituteur ne joue pas au philosophe, il laissera toute discussion métaphysique et religieuse, il parlera des devoirs qui rapprochent les hommes et non des dogmes qui les séparent. Le bon sens et les règles les plus élémentaires de la pédagogie, à défaut d'autre raison, interdisent toute critique négative, qui risquerait d'affaiblir la conscience et la volonté, et commandent de ne présenter à l'enfant que des vérités simples, claires, que son éducation antérieure le prépare à comprendre et à accueillir.

Mais l'école a rencontré devant elle des adversaires passion-

nés, qu'aucune transaction ne pouvait apaiser ni satisfaire. L'Eglise catholique, avec son glorieux passé, sa forte discipline, n'admet pas de salut en dehors d'elle, et prétend seule exercer, par droit divin, l'autorité spirituelle : dès qu'elle ne domine plus, elle est persécutée. La laïcité est une hérésie, l'idée seule de séparer la morale de la religion est une erreur damnable. Le malheureux instituteur est pris dans ce dilemme : s'il parle de Dieu, il empiète sur les fonctions et sur les droits du seul homme, qui ait mission d'en parler ; s'il se tait, son silence est criminel. « Le seul fait de garder le silence sur Dieu, l'âme, l'immortalité, sur l'origine transcendante, l'obligation et les sanctions divines du devoir, équivaudra forcément à une affirmation positiviste. L'enfant sera porté par la force même des choses à penser que la morale se suffit à elle-même, que le devoir moral existe et s'impose indépendamment de toute certitude relative à Dieu législateur et rémunérateur éternel... L'école est redoutable et malfaisante par le seul fait d'être neutre, au sens où le voulait Jules Ferry, par le seul fait de propager une morale qui ignore Dieu, par le seul fait d'inculquer avec les principes de la Révolution un esprit de défiance inquiète contre toute autorité qui du dehors s'impose à la conscience ». (*Etudes religieuses* 5 décembre 1910 — Revue de l'Ordre des Jésuites). La neutralité, qui veut être le respect de toutes les croyances, par son existence seule porte atteinte à la doctrine catholique. Il faut avouer que cette doctrine est singulièrement exigeante : ce n'est pas seulement l'école laïque qu'elle condamne, c'est le temple, la synagogue, la mosquée, c'est la société moderne tout entière avec ses institutions et ses principes, c'est le droit de penser librement, c'est tout ce qui restreint l'autorité de l'Eglise, tout ce qui l'empêche d'imposer ses dogmes et ses rites.

L'Eglise catholique s'est résignée à l'école, comme elle s'est résignée à la tolérance. Mais l'école est erreur et mensonge dans son principe même ; elle affirme l'indépendance morale de la société politique, elle élève au-dessus des divergences confessionnelles les vérités qui peuvent unir tous les citoyens dans l'action sociale ; elle reste suspecte. Après avoir condamné du point de vue doctrinal la neutralité, l'Eglise catholique a compris tout le parti qu'elle en pouvait tirer. La neutralité est une arme qui, bien maniée, peut être redoutable. L'instituteur — c'est le pacte — ne doit pas prononcer une parole qui puisse mettre en péril la foi de l'enfant catholique à lui confié ; il doit s'abstenir de tout jugement, qui contredise ce qu'enseigne l'Eglise. A qui donc appartient-il de décider s'il est fidèle au

pacte, à qui ? si ce n'est à l'autorité, qui seule a mission de définir ce que le fidèle doit croire et ce qu'il doit nier, à l'Eglise elle-même.

On espérait, en délimitant les fonctions de l'instituteur et du curé, avoir prévenu et apaisé les conflits anciens ; au nom de la neutralité, le prêtre rentre dans l'école, y intervient, non plus ouvertement, mais par le contrôle des manuels, trop souvent par l'espionnage de l'écopier, qui n'a pas toujours compris ce qu'il répète, qui parfois l'invente pour s'amuser du scandale. L'évêque, l'*épiscopus*, le surveillant se déclare inspecteur spirituel des écoles publiques, avec droit de revision sur les vérités historiques qui le gênent ou lui déplaisent. L'instituteur, menacé, traqué, devra s'inquiéter des vérités permises, autorisées. S'il condamne les procédés juridiques de l'Inquisition, s'il flétrit le massacre de la Saint-Barthélemy, que glorifient trois grandes compositions du peintre Vasari dans l'*aula regia* (salle royale) du Vatican, s'il dénonce les horreurs qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, s'il montre à cette occasion les dangers du fanatisme, s'il prêche le devoir de respecter toutes les croyances religieuses, il nie la doctrine constante de l'Eglise, qui s'est toujours arrogé le droit de ramener par la force les hérétiques dans son sein maternel, et par là il la rabaisse aux proportions d'une institution purement humaine et faillible, quand l'enfant catholique est tenu de la considérer comme infallible et divine.

Si nous livrons l'école à ces interventions étrangères, si nous laissons une autorité extérieure décider de la vérité historique et morale, à laquelle elle consent, le Jacobin réclamera pour les journées de septembre, pour le tribunal révolutionnaire et la guillotine, le royaliste justifiera les attentats de la Terreur blanche ; au terme la neutralité sera le devoir imposé de ne rien penser et de ne rien dire.

Ainsi comprise, la neutralité serait, sous une forme déguisée, l'interdiction de tout enseignement moral à l'Ecole. Nous voulons la concorde, j'ai la ferme conviction et la grande espérance que les préjugés se dissiperont, que chacun fera ses sacrifices et que l'école, conformément à l'esprit même de son institution, travaillera à unir tous les enfants, à quelque religion qu'ils appartiennent, dans des sentiments fraternels. Mais nous ne pouvons consentir à ce que la neutralité soit la parfaite indifférence, l'absence de toute idée, de toute doctrine ; à ce que l'instituteur soit condamné à n'avoir aucune opinion pour n'en blâmer aucune, à ne rien dire pour ne rien contredire.

L'Etat n'a pas de religion, par cela même qu'il s'engage à les respecter toutes, il n'a pas de doctrine métaphysique, il laisse à chacun la liberté de choisir ses dogmes et ses croyances. Mais il a ses principes, sur lesquels il repose, qu'il a le droit de défendre et d'enseigner. L'école est neutre, en ce sens qu'elle n'est pas confessionnelle, mais ce n'est pas dire qu'elle admet tout, qu'elle consent à tout; elle est laïque aussi, elle représente la raison collective, elle parle en son nom, elle n'a pas à s'incliner devant une autorité supérieure à celle de la nation dont elle tient son mandat. On ne fait pas des éducateurs en ne leur laissant que la sagesse du silence: on ne donne que de sa richesse intérieure. L'instituteur doit parler clairement, hautement, avec autorité, quand il est l'interprète de la conscience humaine, quand son jugement est celui de tous les honnêtes gens, quand sans esprit de parti, sans colère, sans haine, il condamne les erreurs d'autrefois au nom de vérités, que ceux qui les violeraient demain, s'ils en avaient la puissance, n'osent plus nier ouvertement.

* * *

Messieurs, entre des hommes qui réservent leurs croyances métaphysiques et religieuses, l'entente n'est possible que s'ils ne remettent pas en question les principes, que s'ils prennent la morale comme un fait, telle qu'elle est donnée dans la conscience de tous. L'enseignement laïque ne fait appel à aucune autorité transcendante et surnaturelle, il se fonde uniquement sur ce qui est commun à tous, sur l'expérience et la raison, c'est-à-dire qu'il ne cherche ses mobiles d'action que dans les tendances naturelles, son idée du bien que dans les fins supérieures de la vie individuelle et de la vie sociale. Cet enseignement, nous n'avons garde de l'oublier, doit être simple, concret, pratique, chaque précepte doit y être illustré par des exemples empruntés à la vie quotidienne et, autant qu'il est possible, à la vie même de l'enfant.

Par loyauté, parce qu'à l'école nous ne parlons pas en notre nom personnel, nous laissons tout ce qui est incertain, douteux, contesté, ce qui pourra être la vérité de demain, ce qui n'est pas la vérité d'aujourd'hui. La tâche de l'école, tout à la fois grande et modeste, consiste essentiellement à assurer la continuité de la tradition morale, sans laquelle il ne peut y avoir de progrès réel dans le monde. Détachée de l'idée et de la volonté du bien, la civilisation devient la pire des barbaries. Nous nous tiendrions pour satisfaits, si nous réussissions à préparer des hom-

mes qui remplissent pleinement l'idée que l'homme est arrivé à se faire de lui-même, de ses devoirs et de ses droits. Ainsi, selon le vœu des fondateurs de l'Ecole, nous nous donnons pour tâche de transmettre à la génération nouvelle « ces règles élémentaires de la vie morale, qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul », « cette bonne et antique morale, que nous avons reçue de nos pères, et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques ». Nous ne discutons pas les principes, nous les trouvons dans la conscience de tous et dans les institutions que notre pays s'est librement données. Nous ne sommes pas de ces naïfs ou de ces sots qui, sous prétexte de respecter la conscience de l'enfant, prétendent la mettre en face des idées contraires avec la liberté de choisir, nous savons que l'enfant n'est pas tombé du ciel, qu'il est membre d'une société, que sa vie, à ce titre, est un élément et un moment d'une grande vie, qui a son passé, comme elle aura son avenir, et nous savons aussi que l'heure des passions va sonner pour lui, qu'il a besoin d'abord de convictions et d'habitudes qui lui permettent la résistance. Nous enseignons avec autorité, et cela sans scrupule, précisément parce que nous parlons au nom de tous, parce que nous ne proposons que des vérités simples, incontestées, qui se présentent avec une sorte de consentement unanime.

L'école primaire n'est pas une école de philosophie, elle s'installe au cœur de la vie, elle accepte ses principes de l'humanité et d'abord de la patrie française, dont elle veut être l'image. Mais réduit, autant qu'il est possible, aux vérités incontestées, l'enseignement moral peut être le plus stérile des exercices scolaires ou au contraire ce qui donne à l'enseignement tout entier son unité et fonde sa valeur éducatrice. On ne veut pour l'enfant que les vérités courantes, les maximes éternelles qui se retrouvent dans tous les systèmes, « quelques préceptes essentiels, que toutes les religions ont acceptés, qu'a consacrés la tradition et que la raison humaine a ratifiés », j'en tombe d'accord. Mais ces vérités, ces préceptes, sans lien, sans cohésion, qu'aucun sentiment ne pénètre et ne vivifie, passeront sur l'esprit de l'enfant sans y marquer aucune empreinte. Les pédagogues étrangers s'accordent à reprocher à la plupart de nos manuels leur méthode analytique, leur rationalisme étriqué : ce sont « des livres de raison », au vieux sens de ce mot, des livres de comptabilité morale, illustrés d'anecdotes édifiantes. Avec notre rationalisme superficiel nous avons été trop tentés de croire que

c'est assez de faire connaître les devoirs, de les classer, et d'expliquer froidement les raisons que nous avons de les accomplir, comme si l'homme était une pure intelligence, que l'idée abstraite et morte détermine. Disons, pour être justes, que ces livres ne sont que des instruments dans les mains de nos maîtres qui, le plus souvent, par leur connaissance de l'enfant, par leur action personnelle, par leur foi morale, ont réchauffé et traversé d'une flamme cette froide lumière.

Le problème qui se pose n'est pas tant de donner à l'enfant la science du devoir que la force de l'accomplir. Il est bon d'éclairer l'intelligence à la condition de mettre le cœur et la volonté du parti de l'intelligence. L'instruction n'a ici de valeur que dans la mesure où elle est éducation, où elle donne, en même temps que des principes, des habitudes, des tendances et des instincts qui leur répondent. Il y a une vérité, dont toutes les religions, toutes les philosophies, qui ont été autre chose qu'un exercice d'école, nous apportent le témoignage. Et cette vérité indiscutée, indiscutable, c'est que les règles morales ne prennent un sens que par l'idée du bien, qu'elles n'ont d'efficacité pratique que si, rattachées les unes aux autres et toutes à un idéal commun, elles se justifient et se confirment l'une l'autre. Un de mes élèves, professeur de morale dans une école primaire supérieure, tombé depuis au champ d'honneur dans un acte de sacrifice volontaire, m'écrivait : « La vérité morale ne doit pas apparaître à l'enfant comme la formule d'un catéchisme arbitraire et conventionnel, sans rapport à son expérience et à sa vie quotidienne. Je voudrais tout à la fois éveiller la conscience et fortifier la volonté, donner avec le principe la force qui en assure le respect. Faisant appel à l'enfant, sollicitant son imagination et sa sensibilité morales, je cherche à lui faire découvrir et comme vouloir la vérité avant d'en formuler le précepte, et, pour relier l'idée au sentiment, pour en faire un mobile d'action, pour le mêler à la vie intérieure, je m'efforce de montrer l'homme tout entier, engagé dans l'acte particulier qui prépare des actes qui lui ressemblent, et, mauvais, décide aujourd'hui l'homme que nous ne voudrions pas être demain ».

Il n'y a pas de morale vivante, agissante, sans un idéal qui, embrassant la vie tout entière, la subordonne à une fin supérieure, et qui, par ce qu'il a d'élevé, par sa beauté propre, par les sacrifices mêmes qu'il exige, émeut le cœur et provoque à l'action. Si vous n'avez aucune idée de la vie, de ce qui lui donne un prix, aucun bien réel et positif, qui oppose sa

tentation à la tentation du mal, vos préceptes ne sont plus guère que des défenses, des réglemens de police, qu'on observe toutes les fois qu'on ne peut pas les enfreindre. Or les vérités courantes, acceptées en commun, qui forment le fond de notre morale collective, ne sont pas des vérités détachées, décousues; elles ont leur unité dans les fins mêmes que pose la démocratie, dans une conception de la vie fondée sur le respect de la personne humaine et la volonté de la justice sociale. Cet idéal laïque, nous n'avons pas à l'inventer, nous le trouvons en nous et autour de nous, dans les principes de la Révolution française, dont nous relevons, dans l'esprit de nos lois, de nos institutions. Il n'est pas impossible de faire comprendre à l'enfant l'unité des devoirs dans la fin supérieure qui les relève et les consacre, de lui inspirer le désir de se faire meilleur pour le bien de tous, de devenir un homme, et un homme digne de vivre dans une société libre. L'éducation morale ne serait achevée — les religions positives ne l'ont point ignoré —, que si elle avait réussi à susciter un sentiment puissant, à y faire converger toutes les tendances, les plus nobles et aussi celles qui sont moins pures, par là à mettre dans chaque acte l'élan de la volonté tout entière.

N'humilions pas notre pensée, sous prétexte de la rendre accessible; présentons-la sous une forme simple, familière, n'oublions pas que ce qu'elle a d'élévé fait ce qu'elle a de persuasif: que la vérité de l'enfant soit à son image, qu'elle n'ait qu'à croître, à se développer pour devenir une vérité d'homme. Il ne s'agit pas — faut-il le répéter — d'une déduction savante, d'un système, dont l'enchaînement logique échapperait à des intelligences qui s'éveillent; il s'agit bien plutôt d'une logique du sentiment, d'une logique ou mieux, d'une vie intérieure: ne vous laissant pas distraire par le détail du haut idéal, qui fait l'unité de votre propre conscience, par un retour, par une insistance, en y ramenant de tous les points comme au centre, vous y trouverez une inspiration commune. Il n'y a éducation morale que si l'idée ne reste pas abstraite et morte, que si elle est une idée force, un mobile d'action, et l'idée ne devient un mobile d'action que si elle est associée à un sentiment assez fort pour vaincre les résistances de l'égoïsme. Au lieu de multiplier, d'éparpiller les préceptes, efforçons-nous de faire participer chacun d'eux de l'unité du bien, dont il est un moment et un facteur, en montrant l'idéal tout entier présent à chacun des actes qu'il inspire. Si vous voulez faire acte d'éducateurs, si vous voulez ajouter, si peu que ce soit, à la valeur morale des enfants qui vous sont confiés, ne vous inquiétez pas d'abord

des maximes, des préceptes; des définitions bien faites, de tout l'appareil scolastique, qui vous dispensera de l'initiative et de la réflexion; demandez-vous quel homme, quel citoyen vous voudriez former, ayez-en toujours l'idéal présent, faites effort pour vous en rapprocher vous-mêmes, et, laissant les abstractions, cherchez dans l'âme de l'enfant, dans sa petite expérience, les images, les sentiments, les tendances, qui, suscités et développés donneraient à la volonté la direction que vous voulez lui imprimer.

L'éducation morale dépend de la conception que l'éducateur se fait de la vie et du rôle que l'individu est appelé à y jouer. On peut vouloir des sujets qui subissent l'autorité sans la discuter ni la réfléchir; on peut vouloir des citoyens actifs, qui respectent dans la loi la condition de la liberté. « Notre école, dit Félix Adler, le fondateur des Sociétés Ethiques des Etats-Unis, notre école ne veut pas seulement former le caractère en général, il y a diverses sortes de caractères... Il y a l'idéal du « gentleman chrétien », il y a l'idéal de l'obéissance absolue... Notre école n'a rien à faire ni avec l'un ni avec l'autre. Elle ne se borne pas davantage à un vague éclectisme, qui cherche à combiner dix idées au plus, sentiment de l'honneur, sincérité etc. Entendre ainsi la culture morale, ce serait donner raison à ceux qui préfèrent des suggestions occasionnelles et décousues à un enseignement systématique. Non, notre école doit représenter la formation d'un caractère bien défini. L'idéal de l'école n'est pas d'adapter l'individu au milieu social existant, mais la formation de personnalités, qui soient capables de transformer leur milieu dans le sens d'un accord de plus en plus grand avec l'idéal moral, et donc d'élever des réformateurs. Qu'on ne se trompe pas sur le sens de ce mot. Par réformateurs, j'entends des personnes qui voient leur salut dans l'effort pour exercer sur le milieu social une action qui l'ennoblisse ». Je dis avec Félix Adler, appliquant ses paroles à notre démocratie française: « cet idéal d'une activité réformatrice est à la fois l'idéal de notre société et de notre école ». Il ne s'agit pas, remarquez-le bien, de faire des révolutionnaires, des hommes étourdis, qui méconnaissent l'immense labeur que représentent nos sociétés actuelles; des hommes pressés, qui s'imaginent que le bien se fait seul ou s'emporte de vive force; il s'agit de faire des hommes qui aient le sens de la solidarité, qui ne séparent pas l'intérêt individuel de l'intérêt collectif, le droit du devoir, qui se voient dans la société, qui voient dans la société une grande coopération et qui veuillent d'abord en eux-mêmes

les vertus que suppose la substitution de l'action concertée à la concurrence des volontés hostiles. Cet idéal n'est pas d'ambition et d'orgueil, il n'est pas démesuré, sans rapport avec la vie des humbles ; il se plie à toutes les mesures ; à chacun il est donné d'agir sur lui-même et aussi sur le milieu, si réduit soit-il, où sa situation l'appelle à vivre. La société, ce n'est pas d'abord l'humanité tout entière ; c'est la famille, le village, l'atelier, le groupe corporatif ; dans ces milieux limités, restreints, que de bien déjà peuvent faire des hommes de conscience droite et de bonne volonté. Comme l'existence deviendrait plus facile et plus douce au village, si la médisance, l'envie, la mutuelle défiance ne fermaient les cœurs !

Travaillons donc à faire des réformateurs, au sens le plus élevé de ce mot, je veux dire des hommes qui ne se résignent pas au mal, qui soient résolus à le combattre, partout où ils le rencontrent et d'abord, et surtout en eux-mêmes, dont la pensée dépasse l'étroit horizon de l'intérêt personnel, qui aiment la justice, qui s'en fassent les ouvriers volontaires, et qui, s'il est nécessaire, trouvent dans les sentiments que nous aurons su leur inspirer, l'héroïsme qui fait la preuve d'une forte conviction morale. Borné à des préceptes décousus, l'enseignement moral n'existe pas ; s'il n'y a pas un idéal laïque, il n'y a pas de morale laïque.

* * *

Mais, au terme, s'il y a un idéal laïque, si cet idéal suffit à donner à la vie un sens et une unité, à nourrir le sentiment moral et à fortifier la volonté, que nous le voulions ou non, ne portons-nous pas atteinte à la religion par tout ce que nous cherchons et prétendons trouver en dehors d'elle ? Quel rôle et quelle place lui laissons-nous ? Et dès lors la neutralité n'est-elle pas plus apparente que réelle, le silence n'équivaut-il point à l'hostilité, et ne sommes-nous pas condamnés à un conflit perpétuel, qui menace de toujours opposer de braves gens, dont l'entente est nécessaire et que notre devoir est de réconcilier ?

A coup sûr, si nous insistons sur nos divergences, si nous ne voulons voir que ce qui nous divise, si nous nous entêtons dans une mutuelle défiance, nous ne réussirons jamais à nous entendre ; mais si nous nous attachons à ce que nous pensons en commun, si nous oublions, par une sorte de parti pris fraternel ce qui nous sépare, surtout si nous songeons au bien nécessaire, urgent, qui ne se fera pas sans notre accord, nous découvrirons avec étonnement que tous les hommes de bonne

volonté peuvent, en gardant leurs convictions, au-dessus des partis et des sectes, se reconnaître et s'aimer. Croyants et incroyants pourraient, avec de mutuelles concessions, s'unir dans la vérité morale, comme ils s'unissent déjà dans la vérité scientifique. Nous sommes séparés bien moins par nos idées, du moins par ce qu'il y a en elles de noble, de généreux, d'humain, que par ce que nous y mêlons d'orgueil, d'étroitesse, de méchant et d'hostile. La lutte entre l'école et l'Eglise, qu'a suscitée et envenimée une politique sournoise, n'a rien qui soit nécessaire. Dans le mutuel respect et l'indépendance réciproque, l'une et l'autre pourraient collaborer au bien public. Quelle erreur et quel danger de paralyser, en les opposant, des institutions et des hommes, qui travaillent à défendre les biens, sans lesquels il n'y aurait plus ni vie morale, ni vie religieuse, parce qu'il n'y aurait même plus de vie humaine, non pas même contre la bestialité primitive, début et promesse des progrès futurs, mais contre un abrutissement sans remède, parce qu'il naît de la civilisation même.

La morale laïque ne part pas de l'idée de Dieu, elle est indépendante, mais elle n'est point en elle-même et par ce qu'elle affirme, hostile à la religion. Les plus grands docteurs de l'Eglise catholique, ceux dont elle honore la mémoire, dont elle continue l'enseignement, ont fait à la raison sa part. Les vérités connaissables par la raison, dit saint Thomas, sont les préambules de la foi. La foi ne supprime pas la nature, elle l'achève : *gratia naturam non tollit, sed perficit*. Et dans le système grandiose, où celui qui a mérité d'être appelé l'ange de l'Ecole, s'efforce de concilier la philosophie antique avec la doctrine chrétienne, la morale d'Aristote introduit à la morale théologique : les vertus philosophiques, *virtutes acquisitae*, les vertus acquises conduisent au bonheur naturel, les vertus théologiques, inspirées par Dieu, *virtutes infusae*, conduisent au bonheur surnaturel. L'Eglise pourrait, quand ce ne serait que par esprit de charité, par amour de la paix, concéder à la société civile le droit d'enseigner cette morale naturelle, dont saint Thomas reconnaît la valeur, en en maintenant l'insuffisance *).

*) « La considération purement humaine et sociale des actions humaines doit précéder ; son objet est de montrer à l'aide d'exemples simples combien profondément la différence du bien et du mal est fondée dans la réalité de la vie, dans l'effet différent (Wirkung) de notre action (Thuns) sur la vie. C'est par là que chez l'enfant le jugement moral sur soi-même est développé et éclairé, c'est la condition pour lui de l'expérience intérieure, sans laquelle il n'y a aucun accès à l'intelligence de l'exposition biblique, et sans laquelle celle-ci ne peut porter aucun fruit ». W. FOERSTER.

La morale laïque, qui doit tant aux religions du passé, peut à son tour rendre à la religion le plus précieux service, en la défendant du pharisaïsme, en l'obligeant à prendre au sérieux ses propres enseignements, à les faire passer des discours et des sermons dans les actes des hommes et dans la politique des nations. Il ne faut pas que la foi en Dieu, c'est-à-dire la foi dans la réalité éternelle, souveraine, absolue du Bien, qui est *Ce qui est*, devienne chez ceux qui en font profession une raison d'accomplir avec tranquillité un mal nécessairement provisoire et momentané. La croyance en Dieu ne doit pas avoir pour effet, de livrer la terre au diable. Quelle est la société soi-disant chrétienne, qui n'usurpe ce titre ? N'êtes-vous pas frappés de ce fait que ceux qui tournent en dérision avec le plus insolent mépris la volonté de la paix entre les hommes, qui font de la guerre un décret divin, une loi fatale et même bienfaisante, se réclament de Jésus et du sermon sur la montagne ? N'êtes-vous pas surpris de voir que certains lecteurs et savants interprètes de la Bible, paraissant n'en avoir retenu, oublieux des psalmistes et des prophètes, que la scène atroce, où le vieux juge Samuel invective Saül, le maudit, lui reproche de n'avoir pas tout détruit, tout tué, tout égorgé, et fait découper en quartiers Agag, roi des Amalécites. Dans la morale religieuse, la fraternité des hommes résulte de leur filiation divine, elle est un dogme, une vérité révélée. Le dogme posé, confessé, les démentis et les négations de la pratique n'ont plus rien qui puisse nous inquiéter : nous ne pourrions jamais mépriser, corrompre, opprimer, massacrer que des fils de Dieu, nos propres frères. La morale laïque ne voit dans l'humanité ni un fait, ni une vérité métaphysique, ni un dogme religieux, elle y voit d'abord une œuvre à faire, une idée humaine, qu'il nous appartient de réaliser. Pour la défense du droit il faudra peut-être combattre et mourir, combattez et mourez, sans oublier la cause sainte qui vous a mis les armes à la main. Faites votre besogne, accomplissez votre tâche, mettez d'abord la justice et la fraternité dans les rapports réels des hommes, et alors, mais alors seulement, vous pourrez affirmer avec autorité que tous les hommes ont un Père commun, qu'ils sont les fils d'un même Dieu, d'un Dieu d'amour et de bonté. Morale du travail et de l'action, la morale laïque ne trouve pas une preuve suffisante des plus hautes vérités dans les paroles contredites par les actes, et c'est dans l'action elle-même qu'elle veut trouver sa révélation.

En toute sincérité, je suis convaincu que l'esprit religieux dans ce qu'il a de profond et de sérieux, loin d'être affaibli, ne

peut qu'être éveillé, suscité par la conscience des devoirs de la vie présente. Plus vous donnerez à l'homme un sentiment élevé du bien, plus vous grandirez ses ambitions morales, plus vous ferez surgir en son âme les inquiétudes et les expériences, qui posent les problèmes derniers sur la vie, sur sa valeur et sur son sens, plus vous formerez des esprits capables de comprendre, sinon d'accepter, les solutions traditionnelles que ces problèmes ont reçues.

D'abord la morale éveille dans l'enfant le sens du désintéressement, du sacrifice; elle lui apprend qu'il ne s'achève qu'en se dépassant lui-même, que sa vraie vie est la vie supérieure qui lui donne ses raisons de vivre. En second lieu, la morale prêche l'action et l'action pour le bien. L'action enveloppe un optimisme, une confiance dans ses effets, dans ses résultats; elle affirme à sa manière que le bien qu'elle poursuit est possible, qu'il sera un jour réel, et cette confiance dans le bien, pour être la religion même en son fond, n'a qu'à s'universaliser, qu'à se relier à la foi dans une coopération divine. Celui qui soumet en lui-même la nature à la raison, éprouve dans une expérience immédiate la possibilité de leur accord; celui qui meurt pour la justice affirme par sa mort même qu'elle est pour lui ce qu'il y a de plus réel, qu'elle est dans l'ordre, qu'elle est plus vraie et plus forte que ce qui pour un instant la supprime et la nie; et de là il n'y a qu'un pas, pour qui veut le franchir, à la croyance qu'il y a une force profonde, déjà manifeste dans l'âme du juste, qui triomphera dans l'humanité, et, puisque l'humanité est le terme de l'évolution et comme la conscience de la nature, une force qui déjà peut être au cœur des choses travaille et marque la direction de l'avenir cosmique. C'est d'abord dans ses rapports avec lui-même et avec ses semblables que l'homme découvre les vérités qui appellent sa réflexion sur le monde, dont il n'est séparé que par un artifice logique. L'homme n'est pas un étranger dans le monde; il vit et il se meut en lui, il est au terme de son effort, il le pense. Les sociétés qu'il forme sont d'abord des phénomènes naturels, et c'est la nature, en ce sens, qui par l'esprit de l'homme s'élève à l'idée de la justice et au-dessus même de l'idée de justice à l'idée de l'amour qui en est le principe et l'achèvement. Si Dieu existe et si Dieu est justice et vérité, on ne s'éloigne pas de Dieu, quand on se rapproche de la justice et de la vérité, on suit le rude chemin qui monte vers lui. Je laisse à ces idées leur forme abstraite et philosophique; rien ne serait plus facile que de les revêtir d'images et de les retraduire dans les dogmes d'une religion positive. L'école

laïque ignore les symboles et les mythes, mais elle cherche à développer l'amour de la justice, dont ils sont les expressions imagées. Respectueux de toutes les croyances, ne se refusant qu'à la contrainte des esprits, notre école n'est pas instituée pour entretenir les haines, mais pour les apaiser, en nous unissant et nous réconciliant dans la volonté commune du devoir.

Ce qu'est la Suisse et pourquoi j'aime la Suisse!

Le compte-rendu de la réunion de la Société pédagogique, fait mention d'un discours de M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, qui dit les raisons qu'il a d'aimer la Suisse.

Aujourd'hui, nous pensons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ci-après, *in-extenso*, le beau discours que l'éminent professeur a prononcé au Locle :

Mesdames et Messieurs,

J'ai déjà beaucoup et trop parlé, et cependant je dois prendre une fois encore la parole. Je veux vous remercier de l'accueil si simple, si cordial, si délicat aussi, qui tout de suite m'a mis au milieu de vous, comme dans une société d'amis. J'emporte de notre rencontre un souvenir que vous mêmes, en l'associant à ma vie quotidienne, aurez fait inoubliable. Je sais que cette sympathie ne s'adresse pas seulement à moi, qu'elle va plus loin et plus haut, et je vous en suis deux fois reconnaissant.

Mais surtout, puisque M. le Conseiller d'Etat Quartier-la-Tente m'a dit hier, en termes émouvants, pourquoi vous aimez la France, laissez-moi vous dire à mon tour pourquoi j'aime la Suisse, pourquoi je vous aime. Je sais ce que vous faites pour nos soldats, je sais que vous envoyez à nos prisonniers d'Allemagne, mieux encore que des secours matériels toujours renouvelés, les bonnes paroles, les paroles qui viennent du cœur et qui vont au cœur, je sais comment vous avez accueilli, acclamé nos grands blessés, et j'ai vu de mes yeux par quels soins, par quelles attentions vous vous efforcez d'étendre jusqu'ici pour ceux qui restent parmi vous, la famille et la patrie française.

Mais je n'aime pas seulement la Suisse d'hier et pour ces bienfaits, je l'aime pour elle-même, pour ce qu'elle est, d'un amour solide, parce que fondé en raison. Par ce qu'elle représente dans le monde, la Suisse est la seconde patrie de tout homme qui met son espérance dans l'esprit de justice et de liberté. Nous ne sommes pas de ceux qui dédaignent les petits peuples. Les petits peuples peuvent donner de grands exemples. La Suisse est petite, à mesurer l'étendue de son territoire ; sa grandeur est d'un ordre. La Suisse n'est pas seulement le symbole et le pressentiment, elle est la réalité vivante d'une idée de la patrie supérieure à l'idée de nationalité. Faisant vivre dans la paix des races diverses par le respect d'un ordre social consenti, elle montre par son exemple, la supériorité de l'Etat moderne, de l'Etat juridique sur la nationalité qui trop souvent n'unit les hommes que par ce qu'ils ont d'exclusif, d'intolérant et d'inhumain.

Méprisez les faux intellectuels, plagiaires prétentieux de sophismes étrangers, qui, sous prétexte, de nationalisme, vous offrent l'oppression des minorités et le vasselage de tous. Restez fidèles à la tradition de vos pères, restez ce que vous êtes, égaux et libres. Si nous en sommes réduits à identifier le droit des peuples avec le principe des nationalités, la faute en est à l'esprit de violence et de conquête. L'Etat prépondérant, l'Etat

le plus fort, ne comprend l'unité que par la contrainte ; et tout son effort est de détruire par une persécution hypocrite ou brutale, l'originalité des groupements les moins forts, de les asservir, de faire disparaître leur religion, leur langue, leurs traditions. Au lieu de mettre aux prises les groupements ethniques dans une rage de suprématie ou de destruction, la Suisse les réconcilie dans le respect mutuel de leur liberté. En faisant entrer dans une libre association des nationalités diverses, la Suisse prouve que les Italiens, les Français et les Allemands peuvent se rapprocher autrement que sur les champs de bataille, à la portée des canons et des baïonnettes. Image en raccourci des Etats-Unis d'Europe, elle autorise l'espérance que les haines ne sont pas inextinguibles, que l'orgueil, la violence et la barbarie ne sont pas le dernier mot de l'homme.

Je ne sais s'il y a des gens, qui tentent de vous faire sortir de votre neutralité, bien plutôt je vous supplierais d'en être les gardiens respectueux. Soyez neutres, comme la vérité, comme la justice, comme la conscience humaine. Petit peuple, vous unissez trois grandes cultures, vous participez de trois esprits, de l'esprit artiste et mesuré de l'Italie, de l'esprit sérieux et profond de l'Allemagne, de l'esprit ardent et clair de la France. Mais votre privilège est d'élever ces grandes cultures au-dessus du nationalisme, qui les rabaisse, de les maintenir pures de tout alliage, pure des préjugés, des intérêts, des passions, qui en nient les idées les plus hautes, et votre devoir est de rappeler à ceux qui l'oublient qu'elles sont grandes non par ce qui les oppose, mais par ce qui les rejoint, je veux dire par ce qu'elles ont d'universel et d'humain.

Je voudrais qu'il y eût ici des Suisses allemands, beaucoup de Suisses allemands, pour leur dire : vous ne voulez pas qu'il soit porté atteinte à l'âme allemande qui est en vous, et vous avez raison, mais que cette âme en vous reste pure de ce qui la trouble et l'obscurcit, qu'elle garde en vous la claire conscience de son glorieux passé ; défendez la grande Allemagne contre la petite Allemagne, défendez la vieille Allemagne, la sainte Allemagne, l'Allemagne de Goethe, de Schiller, de Kant, du grand Beethoven, qui a donné à l'idée divine sa plus haute expression musicale, l'Allemagne qui a mérité, à son heure, d'être l'institutrice du monde, contre l'Allemagne qui ne veut plus vivre et penser que pour elle-même, qui prétend conquérir le monde non plus par la pensée, mais par la force des armes, et qui, dans une frénésie d'orgueil, s'élève au-dessus de tout sans voir que celui qui s'élève au-dessus de la conscience et de ses lois se met hors de l'humanité.

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand bonheur pour vous, instituteurs et institutrices, d'avoir à enseigner aux enfants qui vous sont confiés, le culte d'une patrie dont l'amour ne peut que fortifier les hautes pensées et les sentiments généreux, dont se nourrit votre foi morale et religieuse. A la nationalité, à l'Etat naturel, à la Patrie de chair et de sang, la Suisse oppose l'Etat rationnel, moral, juridique, fondé sur le libre accord des volontés dans le respect du droit, et c'est du fond du cœur, que, comme vous avez crié : Vive la France, je crie : Vive la Suisse !

* * *

Ce discours est très flatteur pour la Suisse et il honore l'éloquent orateur pour les sentiments qui y sont exprimés.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LII^{me} ANNÉE. — N° 33-34

LAUSANNE — 26 août 1916.



LIBERTÉ
PATRIE

L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - REUNIS -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger. 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE





Francillon & Cie

Place du Pont et Rue St-François 5

LAUSANNE

Ustensiles de cuisine et de ménage

Brosserie, Nattes, Racle-pieds

Coutellerie fine et ordinaire

Outils et meubles de jardin

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH^{LES} MESSAZ** TÉLÉPHONE
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schachtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Montagny sur Yverdon ; fr. 1700, logement, jardin et plantage, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 1^{er} septembre. — **Assens** : Ecole réformée ; fr. 1600 et autres avantages légaux ; 8 septembre.

INSTITUTRICES : Chavornay : fr. 1320 par an, pour toutes choses, plus 4 stères de bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 1^{er} septembre. — **Yvonand : La Mauguettaz** : fr. 1000, logement et jardin, plus bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 29 août. — **Château-d'Œx (Les Moulins)** : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 8 septembre. — **Gryon** : fr. 1250 pour toutes choses ; 8 septembre.

Enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : MM. Perrenoud, Edmond, à Vevey ; Duc, Jean, à Muttrux ; Bettembos, André, à Vullierens.

Institutrices : Mlles Ruchet, Andrée, à Savigny ; Gatabin, Germaine, à Onnens ; Blaser, Frida, à Renens.

Henny, Madeleine, maîtresse d'école et de travaux à l'aiguille, à Vugelles ; Jaunin, Jeanne, maîtresse d'école enfantine, à Coppet.

Gymnase Classique cantonal.

Examens d'admission lundi 4 septembre, à 7 1/2 heures du matin.

Rentrée des classes : Même jour à 2 heures.

Gymnase Scientifique cantonal, à Lausanne.

Baccalauréat ès sciences.

Les examens de la session d'automne commenceront le 11 septembre.

Inscription des candidats jusqu'au 6 septembre, à la direction du Gymnase.

L'École suisse de Gênes

met au concours une place de **maître ordinaire** de français, mathématiques, histoire, géographie, chant et gymnastique. — 30 heures de leçons par semaine. Lir. 1800 par an.

Adresser offres et références à M. G. Wieland, directeur, Gare, 14, Neuchâtel.

SURVEILLANT

Jeune homme de 28 ans, sérieux et de bon caractère, dispensé du service militaire, ayant des aptitudes pour l'enseignement des jeunes gens, servant déjà depuis 4 ans dans un institut de jeunes gens de Saint-Gall, désire changer de place pour le 1^{er} octobre ou plus tard. Il aimerait place dans un institut de la Suisse romande ou dans un orphelinat. Il parle le français et connaît tous les travaux de la campagne et du jardin. Certificat et références à disposition. Adresser offres sous **M. S.**, à la **Gérance de l'Éducateur, Lausanne.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

GUIDE EXPÉRIMENTAL

pour l'enseignement élémentaire des sciences physiques et naturelles

PAR

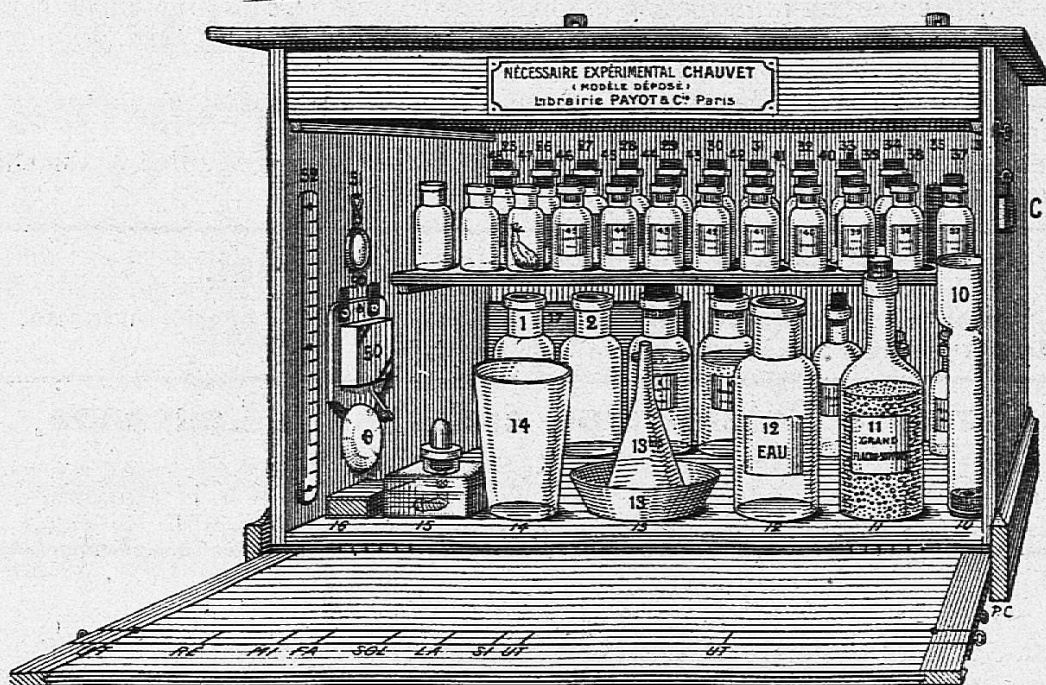
PAUL CHAUVET

agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Moulins

1 vol. in-8 cartonné. — Prix : 2 fr.

Cet ouvrage, qui est remarquable par son illustration, renferme la description de plus de 200 expériences ou observations, simples, faciles, intéressantes et bien adaptées à l'*Ecole primaire*. Il indique, avec clarté et précision, tout ce qu'il faut faire ou éviter pour les réussir.

NÉCESSAIRE EXPÉRIMENTAL



Prix : 50 francs franco.

Ce nécessaire est logé dans une petite armoire dont la porte se rabat horizontalement et constitue alors une tablette sur laquelle les expériences peuvent être faites.

Les 145 articles qui le composent y sont rangés avec beaucoup d'ordre : il y a une place pour chaque chose, et tout s'y trouve à la portée de l'œil et de la main.

Il ne renferme rien de fragile, rien d'ailleurs qui ne puisse se remplacer facilement. Par suite de ses dimensions réduites, la quantité des produits à employer est extrêmement faible, aussi la dépense nécessitée par les expériences est-elle absolument négligeable.

Il est simple : la plupart des objets, solidaires et interchangeables, peuvent être utilisés, sans préparation préalable, pour constituer les appareils les plus variés, et il suffit de les assembler selon les indications du Guide expérimental.

Le Nécessaire expérimental Chauvet est le laboratoire idéal des Ecoles primaires et des Collèges.